

Notre garantie

Tellermate offre une garantie standard qui couvre tout défaut de fabrication. Les durées de garantie pour les compteuses d'espèces et leurs accessoires sont listées ci-dessous.

Produit	Nombre d'années
Compteuse d'Espèces T-i ^x	5
Imprimantes Thermiques	5
Câble d'alimentation T-i ^x	2
Câble d'Alimentation Imprimante Thermique	2
Tout Autre Câble	1
Batterie T-i ^x	1
Batterie Imprimante	1

Une carte de garantie peut être fournie avec le produit et mentionne les conditions de la garantie standard. Dans le cas où les termes de la garantie standard sont modifiés et convenus par écrit, ceux-ci annulent et remplacent les durées de garantie de la compteuse et de l'imprimante.

Les durées de garantie prennent effet à la date d'achat du produit. En règle générale, cette date est identifiée grâce au numéro de série, cependant une preuve d'achat peut être nécessaire.

Limitations de la garantie standard.

- Le produit a subi une utilisation ou des conditions anormales, entreposage inadéquat, exposition à l'humidité, altération, installation non autorisée, modification ou réparation, insertion d'objets non autorisés, connexions non autorisées, mauvaise utilisation, négligence, abus, accident, manipulations ou autres actes qui ne sont pas de la faute de Tellermate, notamment tout dommage causé durant le transport.
- L'équipement a été endommagé par des causes extérieures tel qu'un feu, une inondation, du sable, de la saleté, une tempête de vent, de la foudre, un tremblement de terre ou un dommage causé par une exposition à des conditions climatiques, le vol, la mauvaise utilisation d'une source électrique, ou la fuite des piles / batteries.
- Le numéro de série a été enlevé, dégradé ou modifié.

Afin d'obtenir un service sous garantie, veuillez contacter notre service après-vente dont vous trouverez les détails ci-dessous, sur la carte de garantie et le site www.tellermate.com.

Contrats de maintenance

Des contrats de service sont disponibles, ils apportent un niveau de support non négligeable sur les produits et leurs accessoires. Ces contrats sont en place afin de minimiser une interruption causée par un événement inattendu lors de l'utilisation de vos appareils de comptage. Ceci inclut l'échange rapide du matériel endommagé et la possibilité de couvrir tout dommage subi peu importe la sévérité.

Veillez contacter votre responsable clientèle ou le service après-vente pour plus d'information.